



Rabat, 05 juin 2024

Communiqué de presse

Signature de mémorandum d'entente entre la Cour des comptes et son homologue libyenne

Madame Zineb El Adaoui, Premier Président de la Cour des comptes et M. Khaled Ahmed Shekshek, Président du bureau d'audit de la Libye, ont présidé mercredi 05 juin 2024, la cérémonie de signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques.

Ce mémorandum d'entente vise à développer des initiatives de coopération constructive entre les deux parties, afin de partager des connaissances et des expériences. Il vise également à renforcer la coopération technique en échangeant des mécanismes et des méthodologies de travail conformes aux standards internationaux, ainsi qu'à renforcer les capacités professionnelles grâce à des programmes de formation adoptés par les deux parties.

Dans son allocution à cette occasion, Madame le Premier Président a mis en évidence que la coopération est un moyen pour les deux institutions de faire face aux contraintes et défis émergents en développant des mécanismes de travail dans le domaine de la digitalisation et du développement durable, en prenant en compte les attentes des parties prenantes. Dans ce contexte, Madame le Premier Président a souligné que la Cour des comptes, après avoir traversé deux phases, la première phase fondatrice et la seconde axée sur la pratique du contrôle, a atteint une nouvelle phase, se concentrant sur l'objectif ultime d'avoir un impact sur la vie des citoyens à travers ses rapports et ses recommandations.

Pour sa part, le Président du Bureau d'audit de la Libye a salué la place éminente qu'occupe la Cour des comptes en raison de l'impact de ses travaux de contrôle sur la qualité de la gestion publique. Il a également exprimé son optimisme quant à ce que ce partenariat apportera aux deux institutions dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques.

Les deux parties ont fait part, à cette occasion, de leur volonté de maintenir une relation de coopération et de partenariat durable, et de s'engager à prendre toutes les mesures qui contribueraient à servir les intérêts communs des deux parties.

La signature de cet accord s'inscrit dans le cadre des relations fraternelles étroites entre le Maroc et la Libye, et de la volonté d'unir les efforts pour relever les défis communs et promouvoir le contrôle supérieur des finances publiques, dans le but de renforcer les principes de transparence, de reddition des comptes et de bonne gouvernance au niveau des deux pays.